

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 85-2022	DIRECTION GENERALE DES SERVICES CONTRATS-CONVENTION •Diagnostic amiante plomb gymnase Cacault, confié à l'entreprise DEKRA INDUSTRIAL SAS
--------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;
 VU les Décrets n° 2018-1074 et 1075 du 3 décembre 2018 relatifs aux marchés publics ;
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22;
 VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics »;
 VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;
 VU la nécessité d'effectuer ces diagnostics sur le gymnase Cacault ;
 VU la proposition faite par l'entreprise DEKRA INDUSTRIAL SAS ;
 CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** les termes de la proposition de contrat de l'entreprise DEKRA INDUSTRIAL SAS, ZIL rue de la Maison Neuve, 44819 SAINT HERBLAIN.

Article 2. **PRECISE** que les tarifs appliqués par l'entreprise pour cette prestation seront :

PRESTATION	Montant fixe analyse, matériel, réparation	Coût unitaire analyse (matériaux)	Coût unitaire analyse (enrobés)
PRIX HT	1750,00 €	36,00 €	110,00 €

Article 3. **CHARGE** le Pôle "Moyens Généraux", le service "Patrimoine", Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 4. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 25 août 2022

Par délégation du Conseil Municipal,
Xavier Bonnet
 Le Maire,

Décision transmise à la Préfecture

le **26 AOUT 2022**

Affichée
 le **26 AOUT 2022**



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Diagnostic amiante plomb gymnase Cacault, confié à l'entreprise DEKRA INDUSTRIAL SAS

Date de transmission de l'acte 26/08/2022

:

Date de réception de l'accusé 26/08/2022

de réception :

Numéro de l'acte : DEC85-2022 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20220825-DEC85-2022-AR

Date de décision : 25/08/2022

Acte transmis par : Florence GROLIER

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.10. marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA)